

**Préambule : Le club a une vocation de loisir et de performance. Chaque gymnaste doit pouvoir y trouver son épanouissement. L'objectif du club est donc de satisfaire, dans la mesure du possible, les gymnastes et de donner le goût du sport et de l'effort dans le respect des autres.**

➤ **L'INSCRIPTION**

L'inscription d'une/un gymnaste dans le club implique :

- Le paiement de la cotisation et le paiement de la licence-assurance.
- Le retour des documents d'inscription (fiche d'inscription avec l'autorisation parentale, certificat ou attestation médical, 2 photos d'identité, autorisation « droit à l'image », la charte du gymnaste....) remplis et signés.
- L'acceptation du règlement intérieur et le respect des statuts du club.
- L'accès aux entraînements sera refusé en cas de dossier incomplet.

➤ **LA COTISATION/LICENCE**

La cotisation sportive et la licence/assurance sont obligatoires.

Le montant de la cotisation est fixé et validé chaque année par le Conseil d'Administration du club de gymnastique et est payable en début de saison. Le montant est calculé en fonction du nombre d'heures de pratique.

La licence sportive comprend l'affiliation à la fédération du club FSCF CD49, ainsi qu'une assurance couvrant les accidents pendant les horaires des entraînements (et lors des compétitions).

La/le gymnaste s'engage pour toute la saison. Il ne sera procédé à aucun remboursement dès la saison commencée, sauf en cas de blessures et sur présentation d'un certificat médical (remboursement au prorata).

Les personnes rencontrant provisoirement des difficultés financières devront prendre contact avec la présidente, laquelle s'engage à ne pas divulguer les informations qui lui auront été confiées.

En cas d'abandon ou exclusion d'une/un gymnaste, aucun remboursement de la cotisation ne sera effectué.

➤ **LES ENTRAÎNEMENTS**

- Les horaires des entraînements sont déterminés par le club, qui permet deux cours d'essai gratuit.
- C'est la monitrice et le bureau qui désignent le groupe d'entraînement en fonction des aptitudes, motivations et comportement de l'enfant. Le cours peut être aménagé en fonction des impératifs de fonctionnement (absence de la monitrice, calendriers des compétitions).
- **ATTENTION** : Afin de respecter les horaires de chaque cours, il sera demandé aux gymnastes de patienter dans les vestiaires jusqu'à ce que l'entraîneur ou l'encadrant les autorisent à pénétrer dans la salle pour leurs cours.
- Les locaux (salle de gym et vestiaires) sont mis à la disposition du club par la municipalité.
- Les gymnastes devront veiller à conserver leur bon état de propreté et à prendre soin du matériel.
- **IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE PENETRER DANS LA SALLE DE GYM EN CHAUSSURES.**
- **IL EST STRICTEMENT INTERDIT AUX GYMNASTES DE JOUER DANS LA FOSSE D'ENTRAÎNEMENT.**
- L'accès à la salle d'entraînement est interdit à toute personne non-licenciée.
- Il est impératif de respecter les horaires de début et de fin des cours. Les gymnastes sont autorisées/és à arriver 10 minutes avant le cours afin de se changer dans les vestiaires.
- Toute absence doit être signalée le plus tôt possible à la monitrice avant l'entraînement chaque fois que possible (en cas d'absences prévues).
- **TOUTES LES ABSENCES DOIVENT ETRE JUSTIFIEES PAR MAIL OU TELEPHONE**
- En cas d'absence de la monitrice, les gymnastes seront prévenues/us le plus tôt possible par mail.

## ➤ LA RESPONSABILITE

- **Les gymnastes inscrites/s au club sont prises/s en charge par le club uniquement pendant la durée des cours.**
- Les gymnastes mineures/s doivent être impérativement conduites/s et reprises/s par leur responsable légal jusqu'à la salle de gymnastique, afin de vous assurer de la présence de la monitrice.
- A la fin des cours, les enfants doivent être récupérés par leur responsable légal, passé l'heure de fin de cours, la responsabilité de l'entraîneur et du club ne sera plus engagée.
- **NOUVEAUTE** : Suite aux abus constatés sur le non-respect des horaires nous tenons à vous rappeler que l'entraîneur n'est pas rémunéré quand il doit rester à attendre les parents qui ne sont pas à l'heure pour récupérer leurs enfants. Si le cas se présente à plusieurs reprises nous serons dans l'obligation de facturer le retard soit 4€ tout quart d'heure commencé.
- Les parents ne pouvant venir chercher leur enfant, devront désigner la personne chargée de le récupérer et faire connaître son identité à la monitrice.
- **L'enfant pourra quitter seul la salle de gym seulement sur accord des parents sur l'autorisation parentale.**
- En dehors des heures et des lieux d'entraînement et en cas d'absence de prise en charge par la monitrice, le club ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable d'un accident ou incident survenant à un gymnaste ou provoqué par un gymnaste.
- En cas d'accident corporel survenu pendant l'entraînement en l'absence des parents, ceux-ci reconnaissent le droit à l'entraîneur responsable ou aux membres du conseil d'administration de prendre toutes les mesures d'urgence qu'ils jugeront nécessaires pour assurer la sécurité de l'enfant en tenant compte des informations portées sur la fiche individuelle d'inscription.

## ➤ LA TENUE VESTIMENTAIRE, L'HYGIENE

- Les gymnastes doivent être en tenue de sport :
  - **JUSTAUCORPS OBLIGATOIRE à partir des poussins**
  - legging ou shorty autorisé (Pour la période hivernale les sweats seront autorisés)
  - **NE PAS PORTER DE BIJOUX**
  - **OBLIGATION D'AVOIR LES CHEVEUX ATTACHES**
- Les gymnastes doivent veiller à leur bonne hygiène corporelle.
- Ils ont accès à un vestiaire pour se changer et sont seuls responsables de leurs effets personnels.
- **POUR TOUT MANQUEMENT A CES REGLES, L'ENTRAINEUR POURRA REFUSER L'ACCES AU COURS.**

## ➤ LA DISCIPLINE :

- Les gymnastes sont placées/és sous l'autorité de l'entraîneur et des encadrants pendant le déroulement des séances d'entraînements.
- Les gymnastes s'engagent à respecter la discipline imposée par la monitrice et les encadrants et leur obéir.
- **Tout manquement à la discipline, au respect des gymnastes, de la monitrice, des encadrants, au respect du matériel, pourra faire l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club, après avertissement aux parents et avis du conseil d'administration.**
- **LA NOURRITURE EST INTERDITE DANS LA SALLE DE GYM (Hormis lors d'un anniversaire avec accord de la monitrice)**
- **LE TELEPHONE PORTABLE EST FORMELLEMENT INTERDIT DANS LA SALLE DE GYM.**
- **UNE PETITE BOUTEILLE D'EAU OU GOURDE EST OBLIGATOIRE.**

## ➤ LA COMPETITION :

- La compétition est l'un des objectifs de la monitrice et des gymnastes, c'est une façon d'apprendre à gérer son stress et de faire partie d'une équipe.
- La décision d'engager des gymnastes à une compétition appartient à la monitrice et sera validée par le bureau.
- Pour l'intégrité de l'enfant, les gymnastes sont sélectionnées/és en fonction de leur aptitude physique, leur motivation, leur assiduité et leur comportement pendant les cours.
- Au cours des compétitions par équipe, le port **du justaucorps du club est obligatoire**. La location du justaucorps s'élève à 5€ par compétition. Un chèque de caution de 90€ et deux chèques de 5€ vous seront demandés lors de l'inscription. Si votre enfant participe à une compétition nous procéderons à l'encaissement d'un chèque de 5€. Si votre enfant ne participe à aucune compétition, nous vous rendrons vos chèques.
- Toute compétition prévue et autorisée par les parents devra obligatoirement être effectuée, sauf en cas de maladie, blessure. Un certificat médical doit impérativement être donné à la monitrice. Dans le cas contraire vous devrez rembourser les frais d'engagement d'un montant de 10€. Sachez que cette absence pénalise l'ensemble de l'équipe et le club, car cela engendre des frais supplémentaires au club.
- Les gymnastes doivent respecter toutes les règles propres aux compétitions et suivre toutes les instructions de la monitrice concernant la tenue, les horaires, le déroulement de la compétition.
- Pour toute compétition, il est demandé aux parents d'assurer le déplacement de leur enfant et de favoriser le covoiturage. En cas d'impossibilité, les parents devront signer une décharge (en cas de problème lors du trajet ou de la compétition, le club ne sera pas tenu responsable) ou confier la responsabilité à une tierce personne.
- La présence des gymnastes jusqu'au palmarès est indispensable sous peine de disqualification.
- Les gymnastes sont sous la responsabilité de leurs parents. La responsabilité du club n'est engagée que pendant le temps de l'échauffement et le passage en compétition sur le plateau.

## ➤ LES JUGES :

- Les gymnastes ont l'opportunité de participer à environ 2 compétitions par an. Pour que cela soit possible, des parents sont sollicités pour devenir juges lors des compétitions. Une formation est obligatoire. Vous serez amenés à juger 1 à 2 compétitions par an environ. Si nous n'avons pas suffisamment de juges, nos gymnastes ne pourront pas participer aux compétitions.
- Si vous êtes intéressés, vous pourrez vous présenter auprès de la monitrice, qui vous dirigera vers notre responsable juge.

## ➤ L'ENCADREMENT :

S'il y a un déséquilibre important entre l'encadrement et le nombre de gymnastes, le bureau convoquera les parents en assemblée générale pour débattre du problème :

- 1<sup>er</sup> cas : Des parents se portent volontaires et les cours sont assurés.
- 2<sup>ème</sup> cas : Manque d'encadrement. Dans ce cas, le bureau sera amené à limiter le nombre de gymnastes ou à réduire le nombre d'entraînement hebdomadaire. Seul le bureau prendra la décision et aucun recours des parents ne sera possible.

## ➤ L'IMPLICATION DES GYMNASTES DE + DE 14 ANS POUR ETRE ENCADRANT :

- Les gymnastes qui souhaitent devenir encadrant, doivent en faire la demande auprès du bureau.
- Une formation est fortement conseillée.
- **AUCUNE GYMNASTE NE SERA ACCEPTEE SUR LE COURS POUR AIDER L'ENTRAINEUR SANS AUTORISATION DU BUREAU.**

## ➤ L'ORGANISATION DES EVENEMENTS :

Pour le bon déroulement des diverses manifestations (GALA, Compétition interne, Compétition officielle...), la participation de chacun est nécessaire. Merci de répondre favorablement aux sollicitations du bureau.

Nous sollicitons votre présence à l'ASSEMBLEE GENERALE QUI A LIEU UNE FOIS PAR AN.

Ces règles sont établies dans l'intérêt des gymnastes et sont indispensables au bon fonctionnement du club.

Tout adhérent au club et son responsable légal s'engage à accepter ce règlement. L'adhésion au club vaut acceptation de ce règlement intérieur. Tout manquement à l'une de ses clauses pourra être sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive du gymnaste du Club.

Date :

Nom des parents :

Nom de l'enfant :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »